

**DOUBLAGE  
ET RENOUVELLEMENT  
DES ENTENTES DE DISTRIBUTION**

Roy L. Heenan, O.C.

29 avril 2008

Heenan Blaikie

## Remerciements

*Ce rapport a été réalisé grâce à la collaboration de l'industrie du doublage et de celle de la distribution de films et de DVD.*

*Nous tenons, plus particulièrement, à transmettre nos remerciements à :*

### **Union des artistes**

- *Raymond Legault, président*
- *François Ferland, directeur général*
- *Tristan Harvey, responsable du comité doublage et comédien*
- *Anne-Marie Des Roches, directrice – services de l'accueil et affaires publiques*

### **Association nationale des doubleurs professionnels du Québec**

- *Joey Galimi, président*

### **Association canadienne des distributeurs et exportateurs de films**

- *Patrick Roy – Alliance Vivafilm et vice-président de l'ACDEF*
- *Guy Gagnon – Alliance Vivafilm*
- *M<sup>me</sup> Nathalie Blais – directrice affaires juridiques – Alliance Vivafilm*
- *Valérie Héroux – TVA Films*
- *David Reckziegel – Films Séville*
- *Monic Lavallée – directrice des contrats légaux – Films Séville*
- *Marie-Claude Poulin – Films Équinoxe*

### **Des distributeurs de films ou de DVD**

#### *Alliance Vivafilm*

- *Guy Gagnon, président du conseil et chef de la direction*
- *Patrick Roy, président*
- *Louise Belleau, directrice principale, doublage*

#### *Astral Media - André Bureau*

#### *Incendo Productions - Jean Bureau*

#### *Incendo Media - Stephen Greenberg*

#### *Distribution Select – France Faucher*

#### *DEP – Jacques-Alain Maltais*

#### *Vidéoglobe 1 – Karim Trottier*

### **Association des propriétaires de cinémas et cinéparcs du Québec**

- *Marcel Venne, président, directeur général, Les Cinémas RGFM*
- *Daniel Séguin, vice-président à l'exploitation Québec et l'ouest Canadien – Cinéplex divertissement*
- *Raffaële Papalia, président, Les cinémas Ciné Entreprise*
- *Lise Dandurand, directrice générale, APCCQ*

### **Studios Mel**

- *Mel Oppenheim*

### **Roy L. Heenan**

### **The Canadian Motion Picture Distributors Association (CMPDA)**

- *Doug Frith*
- *Jacques Laurent*
- *Wendy Noss*

### **20<sup>th</sup> Century Fox**

- *Bruce Snyder, President Domestic Distribution*
- *Chris Aronson, SVP, General Sales Manager East*
- *Bert Livingstone, SVP, General Sales Manager West*
- *Barry Newstead, VI, General Manager of the Fox Canadian Office*
- *Randy Keneder, SVP Litigation*

### **Paramount/Dream Works**

- *Paul Springer, Senior vice President and Assistant General Counsel*
- *Mark Christiansen, Executive Vice President Operations Motion Picture Distribution*

### **Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)**

- *Hans Fraikin, commissaire national*

### **Régie du cinéma**

- *Jean Lebel et son successeur Charles Bélanger, président*
- *Robert Arthur*

### **Représentants du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine**

- *Yvan Fortin*
- *Daniel Cloutier*

Madame la Ministre,

Le mandat que vous nous avez confié comporte plusieurs volets. Il concerne le doublage et la distribution de films au Québec par les grands studios américains (les *Majors*).

Bien que la formulation de notre mandat sur le doublage ne le mentionne pas expressément, nous n'avons pu faire abstraction du contexte de revendications de certaines organisations professionnelles et politiques qui vous a amenée à faire appel à notre expertise. En effet, des voix se sont élevées pour réclamer une intervention législative visant à prohiber, au Québec, la diffusion de films qui n'y auraient pas été doublés en français.

Cette solution radicale avait déjà été préconisée, il y a une dizaine d'années, par des intervenants du milieu cinématographique. Elle a suscité un débat qui a donné lieu à une étude confiée à M. Pierre Lampron, qui a produit un rapport maintenant connu comme étant le *Rapport Lampron*.

Le mandat de M. Lampron est décrit ainsi dans son rapport :

« Madame Louise Beaudoin, pour sa part, souhaitait que soient analysées, avec toute la rigueur requise, toutes les options, y compris celle d'adopter une loi québécoise, pour contrer l'effet du décret français, et d'assurer à l'industrie la stabilité nécessaire à son développement. Ce rapport est donc une réponse au mandat confié par la Ministre au président de la SODEC. »

Dans son rapport publié en août 1998, on retrouve, à la page 33, ses conclusions sur l'opportunité d'adopter une loi québécoise. Notamment, M. Lampron la décrit comme suit :

**« L'adoption d'une loi-miroir, une fausse solution »**

Il invoquait les raisons suivantes :

1. « une solution excessive ;
2. [qui pourrait] limiter l'accès à un cinéma diversifié ;
3. la loi ne survivrait pas à une contestation juridique ».

Comme solution, M. Lampron recommandait plutôt la création de mesures incitatives. De telles mesures furent mises en place à la suite de son rapport.

Ces mesures incitatives ont eu un succès considérable.

Dans le domaine du doublage, on note les statistiques suivantes en 1996 :

<b>Tableau</b>								
<b>Nombre de VOA doublées en français et présentées en primeur, selon le lieu de doublage</b>								
<b>Québec, 1989-1996</b>								
<b>Films</b>	<b>1989</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>
<b>VOA doublées au Québec</b>	22	32	44	45	66	70	85	89
<b>Répartition (%)</b>	30 %	34 %	39 %	42 %	49 %	57 %	62 %	59 %
<b>VOA doublées à l'étranger</b>	51	62	70	63	68	53	53	61
<b>Répartition (%)</b>	70 %	66 %	61 %	58 %	51 %	43 %	38 %	41 %
<b>Total des VOA présentées en VF</b>	73	94	114	108	134	123	138	150
<b>VOA : version originale anglaise</b>								
<b>VF : version française</b>								

Sources : Régie du cinéma (1989-1995), Alex films (1996), Association québécoise des industries techniques du cinéma et de la télévision.  
 Compilation : Institut québécois du cinéma (1989 à 1993), Recherche-SODEC (1994 à 1996).

Il apparaît donc que la situation a évolué depuis l'étude de M. Lampron : si, en 1996, 59 % des films ont été doublés au Québec, depuis ce temps-là, le doublage des films (stimulé par les mesures incitatives introduites) a dépassé les 70 % en 2004 pour atteindre presque 80 % en 2007.

Voici le pourcentage des films doublés au Québec, de 2002 à 2006, selon l'information reçue de l'UDA :



**POURCENTAGE DES FILMS DOUBLÉS AU QUÉBEC EN 2006**

	2002		2003		2004		2005		2006	
<b>B. VISTA</b>	85%	11/13	100 %	12/12	100%	15/15	100 %	13/13	100%	10/10
<b>COLUMBIA/ <sup>1</sup>/SONY</b>	44 %	7/16	70 %	14/20	85 %	11/13	52 %	10/19	74 %	17/23
<b>D.WORKS</b>	17 %	1/6	0 %	0/4	0 %	0/8	40%	2/5	0 %	0/1
<b>FOX</b>	33 %	4/12	24 %	4/17	53 %	8/15	47%	8/17	52 %	12/23
<b>MGM<sup>2</sup>/SONY</b>	83 %	5/6	100 %	10/10	80 %	4/5	100 %	3/3	-	-
<b>PARAMOUNT</b>	79 %	11/14	92 %	12/13	83%	10 /12	90 %	9/10	46 %	6/13
<b>UNIVERSAL</b>	42 %	5/12	54 %	7/13	85 %	11/13	82%	14/17	93 %	13/14
<b>WARNER</b>	80 %	16/20	56 %	9/16	86 %	19/22	100 %	16/16	100 %	14/14
<b>TOTAL</b>									73 %	72/98
<b>FILMS SÉVILLE</b>	-		-		-		-		33 %	2/6
<b>CRISTAL FILMS</b>	-		-		-		-		100 %	12/12
<b>ALLIANCE</b>	83%	20/24	83%	29/35	84%	26 /31	88 %	23/26	70%	23/33
<b>TOTAL</b>	65 %	80/123	69 %	97/140	78 %	104/134	78 %	98/126	73 %	95/149

<sup>1</sup> Columbia = SONY

<sup>2</sup> MGM a été acquise par SONY

Voici les statistiques pertinentes pour 2007 obtenues de la Régie du cinéma :

	2007	
	Q	HQ
<b>Détenteurs de permis spéciaux</b>		
MGM/UA Communications	-	-
Sony Pictures	12	3
Buena Vista	9	0
Studios Universal	12	1
Twentieth Century Fox	8	6
Warner Bros.	17	0
Paramount Pictures	5	8
<b>Total</b>	<b>63/78 %</b>	<b>18/22 %</b>

Source : Régie du cinéma

L'analyse de la progression des volumes de doublages au Québec depuis 1996 nous indique clairement que les incitatifs offerts aux *Majors* ont produit des résultats impressionnants, c'est-à-dire une progression de 59 % à 78 % en 2007.

### La production

S'il y a un aspect qu'il ne faut surtout pas oublier, c'est bien celui de la production cinématographique par les *Majors* au Québec. Les statistiques du BCTQ rapportent que les *Majors* ont tourné chez nous, en 2007, pas moins de cinq films dotés de budgets totalisant 177 millions de dollars et produisant, en plus de retombées de l'ordre de 398 millions de dollars, la création de plus de 2700 emplois.

Voici la production réalisée au Québec en 2007 :

PRODUCTION	STUDIO	QUÉBEC BUDGET (direct)	QUÉBEC <sup>1</sup> (retombées indirectes)	NOMBRE <sup>2</sup> D'EMPLOIS CRÉÉS AU QUÉBEC
<i>Mummy III</i>	Universal	65 M\$	146,25 M\$	1 007,5
<i>Get Smart</i>	Warner Bros.	12 M\$	27 M\$	186
<i>Death Race</i>	Universal	60 M\$	135 M\$	930
<i>Curious Case of Benjamin Button</i>	Paramount	15 M\$	33,75 M\$	232,5
<i>Whiteout</i>	Warner Bros. Division = Dark Castle	25 M\$	56,25 M\$	387,5
<b>TOTAL (les <i>Majors</i>)</b>		<b>177 M\$</b>	<b>398,25 M\$</b>	<b>2 743,5</b>

Source : Information obtenue du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec 19-3-08

<sup>1</sup> Budget direct x 2,25

<sup>2</sup> Budget direct ÷ 10 x 155

Nous pouvons donc constater qu'un système qui est basé sur des mesures incitatives relatives au doublage et à la production a généré des résultats considérables pour l'industrie cinématographique québécoise.

Ce n'est pas le temps d'abandonner un système qui a si bien servi le public québécois.

Après avoir de nouveau examiné la question, nous ne pouvons que conclure dans le même sens que M. Lampron. Comme lui, nous exhortons le gouvernement à ne pas céder aux pressions qui s'exercent présentement sur lui pour l'adoption de mesures coercitives et négatives.

Nous comprenons tout à fait le mécontentement éprouvé dans les milieux artistiques québécois en raison de l'interdit décrété en France à l'encontre des films doublés ici. On ne saurait toutefois y trouver une justification de la promulgation au Québec d'une « interdiction miroir ». L'effet d'une telle mesure serait d'obliger la totalité des *Majors* à une duplication du doublage de leurs films pour pouvoir les diffuser au Québec.

Dans le cas de productions peu rentables, les *Majors* seront portés à renoncer à leur distribution au Québec, privant ainsi le public québécois de ces films. On ne peut douter que, contraints à faire un choix entre un marché de 60 millions de personnes et un autre d'environ 6 millions, les Américains opteront pour le marché de plus grande taille. Quant aux distributeurs québécois, ils se trouveraient placés dans une situation encore plus déchirante puisque, obligés de déboursier jusqu'à environ 75 000 \$ de plus pour un deuxième doublage destiné au marché québécois, ils pourraient choisir de ne distribuer que la version originale – souvent en anglais – de leurs films. La diversité des œuvres présentées en français à l'écran s'en trouverait inévitablement réduite.

En outre, pour revenir aux *Majors*, on nous a déjà signalé le danger qu'en réponse à une mesure coercitive du gouvernement québécois dans le domaine du doublage, les producteurs américains atténuent leur intérêt à tourner des films au Québec. Aujourd'hui encore, ce risque ne doit pas être pris à la légère.

Les *Majors* comprendraient d'autant moins une intervention aussi draconienne que le pourcentage de films qu'ils ont doublés l'année dernière au Québec atteignait presque 80 % du volume total (63 films sur 81). Rappelons ici la nécessité de considérer, en regard de ces données, que le chiffre d'affaires annuel du doublage s'élève présentement à plus de 20 millions de dollars, de sorte que, même en l'absence de tout effet contraire et d'acceptation universelle de l'interdiction, le potentiel réel de croissance, soit 18 films supplémentaires, est somme toute limité. Ce que démontrent à eux seuls ces chiffres, c'est que le recours à la mesure prohibitive préconisée par certains serait exagéré, en plus de s'avérer néfaste pour notre industrie cinématographique. Rappelons qu'au cours de l'année dernière, des retombées de plus de 300 millions de dollars sont attribuables aux *Majors*.

De toute façon, une loi qui édicterait au Québec la même prohibition que celle du décret français ne survivrait pas à une contestation devant les tribunaux. Tous les avis juridiques reçus par M. Lampron ont conclu en ce sens. Ce n'est donc pas une question de courage politique, encore moins de manque de sensibilité envers la création artistique ou une manifestation d'indifférence devant l'importance des industries culturelles. Il ne serait tout simplement pas responsable d'adopter une loi en la sachant au départ entachée de nullité et génératrice d'effets désastreux tant pour la santé de notre industrie cinématographique que pour la qualité de nos relations avec nos partenaires américains. Les recours judiciaires que ces derniers seraient fortement tentés d'instituer ne pourraient engendrer, comme le rappelait M. Lampron, que des répercussions éminemment nuisibles à nos stratégies de promotion de l'exception culturelle, tout en rendant vulnérables nos mesures et programmes de protection et de développement des entreprises culturelles.

Nos travaux nous ont amenés à la conclusion péremptoire que la voie de la législation coercitive est une solution boomerang et il faut se féliciter de ce que les différents gouvernements du Québec lui aient plutôt préféré des politiques de soutien et de développement de même que la mise en œuvre de mesures incitatives et le recours à la négociation et à la diplomatie.

### **Le mandat**

La ministre nous a chargés de :

1. promouvoir, auprès de l'industrie américaine, le savoir-faire québécois en matière de doublage et ce, en collaborant avec le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) ;
2. négocier le renouvellement des deux ententes de distribution portant sur les films présentés en salle et le matériel vidéo pour usage domestique sachant que ces ententes venaient à échéance le 31 janvier 2008.

Tout au long de nos travaux, nous sommes restés en contact avec les représentants de votre ministère pour solliciter les informations pertinentes et leur faire rapport.

#### **A) Le doublage**

Selon vos instructions, nous avons, entre le 19 juillet et le 9 octobre 2007, tenu plusieurs rencontres avec divers organismes, incluant l'Union des artistes (UDA), l'Association des doubleurs professionnels du Québec (ADPQ), l'Association des propriétaires de cinémas et cinéparas du Québec (APCCQ), la Régie du cinéma et le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ).

Nous avons aussi rencontré, le 10 octobre 2007, à Los Angeles, des représentants des Studios Fox (Fox) et, le 11 octobre 2007, des représentants du Studio Paramount/DreamWorks (Paramount). Nous avons choisi ces deux studios en raison de leur plus faible pourcentage de films doublés au Québec parmi le groupe de studios que constituent les *Majors*.

Les interlocuteurs de Fox et de Paramount nous ont informés que la décision d'effectuer ou non un doublage au Québec n'est motivée que par des considérations économiques. En d'autres termes, s'ils



estiment que les coûts de doublage d'un long métrage (qui sont généralement de l'ordre d'environ 75 000 \$) peuvent être récupérés, considérant la nature du film et le marché cible, ils n'hésiteront pas à le faire doubler au Québec. On nous a affirmé qu'aucune considération politique ou idéologique n'entre dans les décisions relatives au doublage.

Ayant anticipé leur argument à caractère économique, nous leur avons expliqué (avec exemples concrets à l'appui, structurés à partir d'information reçue de la Régie du cinéma) que le gouvernement du Québec avait mis en place diverses mesures incitatives favorisant le doublage au Québec. Nous avons précisé que ces mesures comportent la réduction du coût des visas pour chaque copie d'un film et d'une bande annonce présentés en salle et prévoient la réduction du coût des étiquettes pour chaque copie d'un DVD.

Les représentants de Fox et de Paramount ont reconnu ne pas être vraiment au courant de ces dispositions incitatives. Ils ont manifesté le souhait d'en être informés davantage. À notre retour à Montréal, nous nous sommes empressés de transmettre aux studios les détails des mesures incitatives existantes.

Par contre, les studios membres nous ont assurés de leur bonne volonté et ont confirmé que les films qu'ils estiment importants (incluant des films d'animation) seraient doublés en français au Québec, soit :

- *The Seeker: The Dark is Rising*
- *Mr. Magnorium's Wonder Emporium*
- *Alvin and the Chipmunks*
- *Horton Hears a Who*
- *Bee Movie*
- *Kung Fu Panda*

Nous vous avons fait part de nos constats et recommandations qui se résument comme suit :

**1. Meilleure communication des incitatifs mis en place visant à promouvoir le doublage**

Les incitatifs au doublage incluant le crédit d'impôt et les frais moindres associés à l'obtention de visas et d'étiquettes sont méconnus et doivent être mieux communiqués.

**2. Examen de l'ensemble des mesures incitatives**

De même, nous recommandons de procéder à un examen de l'ensemble des mesures incitatives en place afin de proposer éventuellement des moyens pour en accroître l'efficacité.

**3. Formation accrue dans certaines fonctions des artisans qui effectuent des doublages**

Selon les informations reçues, il existe des lacunes relatives à la formation dans les fonctions d'adaptation et de direction de plateau.

#### 4. Forum

Afin de pallier le manque de communication et de favoriser des échanges fructueux visant des sujets liés au doublage mais également à la production et à la postproduction, nous appuyons la création d'un forum auquel participeraient notamment les *Majors*.

Au cours des derniers mois, nous avons eu des échanges avec la CMPDA relativement au forum et nous avons le plaisir d'annoncer que les *Majors* nous ont confirmé leur volonté d'y participer. Bien sûr, il a été convenu que le forum serait un lieu d'échanges d'information générale et que des questions économiques ou commerciales privilégiées, liées à des projets spécifiques de quelques *Majors*, ne seraient pas à l'ordre du jour du forum.

Nous vous référons à la section intitulée « Recommandations », (p. 12), pour obtenir plus de détails relativement à ce qui précède.

#### B) Ententes de distribution

Vous nous avez également confié la responsabilité de renouveler deux ententes initialement intervenues le 29 janvier 2002 entre la ministre d'État à la Culture et aux Communications du Québec et la *Motion Picture Association of America*. Elles venaient à échéance le 31 janvier 2008. L'une d'elles concerne la distribution de films présentés en salle tandis que l'autre vise la distribution de matériel vidéo pour usage domestique.

Préalablement aux négociations avec les représentants des *Majors*, nous avons, en novembre et décembre 2007, rencontré des représentants des distributeurs de DVD et de l'Association canadienne des distributeurs et exportateurs de films (ACDEF). Lors de ces rencontres, la grande majorité des personnes consultées souhaitaient fortement le renouvellement des ententes venant à échéance et ce, sans modification.

À l'intérieur des délais requis, nos efforts ont permis le renouvellement des deux ententes pour une période minimum de cinq ans, ainsi que l'augmentation de 15 à 18 millions de dollars canadiens du seuil d'investissement exigé de la part d'un membre de la *Motion Picture Association of America* pour être considéré producteur d'un film. Cette hausse peut être qualifiée de substantielle, compte tenu de la dépréciation du dollar américain entre janvier 2002 et 2008.

## Conclusions

Nous réitérons d'abord nos recommandations d'écarter le recours à une prohibition législative de films doublés, en français, ailleurs qu'au Québec. Nous entérinons sans réserve les conclusions dégagées en ce sens des travaux de M. Pierre Lampron qui, en août 1998, déposait un rapport intitulé *L'industrie du doublage : consolidation et nouveaux marchés*. Le mandat lui avait été donné par M<sup>me</sup> Louise Beaudoin, alors ministre de la Culture et des Communications au sein du gouvernement du Parti québécois.

Plutôt que de retenir la « fausse solution » que certains proposaient par l'introduction d'une loi coercitive, M. Lampron proposait principalement l'adoption de mesures incitatives pour favoriser le doublage au Québec.

Depuis, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs mesures incitatives incluant les suivantes :

1. modifications aux coûts des visas et des attestations délivrés par la Régie du cinéma;
2. mise en place à la Régie du cinéma d'un système qui permet d'identifier les doublages québécois sur les certificats d'attestations des DVD commercialisés au Québec;
3. modifications au programme d'aide sélective à la production de la SODEC;
4. modifications au crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise.

Ces mesures, qui avaient pour but de stimuler le doublage en français au Québec, ont porté leurs fruits car, pour l'année 2007, la proportion des doublages effectués par les *Majors* au Québec s'est approchée très près du niveau de 80 %.

Devant ces progrès, il nous apparaîtrait inutile d'emprunter la voie législative pour tenter de promouvoir le doublage au Québec. Et, considérant les autres motifs mentionnés plus haut, il serait même périlleux de le faire.

Il importe en effet d'user d'une grande prudence et de tenir compte de l'ensemble de la situation avant de s'en remettre à des solutions à l'emporte-pièce. Nous recommandons fortement de veiller à la protection des acquis et d'insister sur la rentabilisation des mesures et programmes d'aide déjà instaurés. Il faut avoir le souci de ne pas mettre en péril les succès obtenus en production (en 2007, près de 400 millions de dollars en retombées économiques) et en doublage (en 2007, plus de 20 millions de dollars en contrats). L'industrie cinématographique et les travailleurs québécois seront les premières victimes advenant une baisse du volume de doublage et de production au Québec.

## Recommandations

À la lumière de l'ensemble de ce qui précède, nos recommandations sont les suivantes :

1. Nous partageons les conclusions du *Rapport Lampron* selon lesquelles la promotion du doublage au Québec est infiniment mieux servie par un ensemble de mesures incitatives plutôt que par la promulgation de prohibitions législatives.

2. **Examen de l'ensemble des mesures incitatives**

Considérant le succès des mesures incitatives et l'intérêt démontré à leur égard par nos interlocuteurs à Los Angeles en octobre 2007, nous recommandons de procéder à un examen de l'ensemble de celles-ci afin de proposer éventuellement des moyens pour en accroître l'efficacité.

3. **Forum**

Constatant l'importance pour le Québec du volume de travail généré par les *Majors* à la fois en doublage et en activités liées à la production cinématographique ainsi qu'une situation à parfaire en ce qui a trait à la communication avec les *Majors*, la ministre nous a suggéré la possibilité de mettre sur pied un forum auquel participeraient les *Majors*.

Feraient partie de ce forum le BCTQ, la Régie du cinéma et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi que les *Majors* qui pourraient être représentés par la CMPDA. Les membres du forum, qui se rencontreraient tous les six mois, auraient la mission d'échanger de l'information relativement au statut de l'industrie en ce qui a trait notamment à des questions liées à la production, au doublage et à la postproduction. En d'autres termes, le forum permettrait un libre échange d'information relativement au travail effectué au Québec, aux conditions de l'industrie au Québec ainsi qu'à son développement.

4. **Meilleure communication des incitatifs mis en place visant à promouvoir le doublage**

Les incitatifs mis en place par le gouvernement visant à promouvoir le doublage au Québec, incluant le crédit d'impôt et les frais moindres associés à l'obtention de visas et d'étiquettes lorsqu'un doublage en français est effectué au Québec sont méconnus, à tout le moins de Fox et de Paramount, et devront faire l'objet d'une meilleure communication auprès d'eux.

**5. Formation accrue, dans certaines fonctions, des artisans qui effectuent des doublages**

Au cours de nos consultations au Québec, certaines lacunes nous sont apparues en ce qui concerne la formation de certains artisans du domaine du doublage. Les améliorations à apporter touchent principalement les fonctions d'adaptation et de direction de plateau.

Ces informations ont été transmises au Ministère et nous comprenons que des démarches ont déjà été entamées afin de cibler précisément les besoins pour être en mesure de mettre en place les ressources nécessaires afin de combler les lacunes. Il nous apparaît primordial que l'industrie locale au Québec ait les effectifs nécessaires afin de répondre à la demande du doublage.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous transmettre toute information que vous jugeriez nécessaire. Nous vous prions, Madame la Ministre, de recevoir l'assurance de nos sentiments respectueux.

**Roy L. Heenan, O.C.**

hbdocs - 2424929v1

**Heenan Blaikie**